propriétaire à Moerai, s'est engagé à céder gratuitement, par lettre en date du 1er janvier 1932, en vue de la création d'une infirmerie.

Par arrêté du Gouverneur, n° 569 s. g., en date du 1er juillet 1932, le Service Local est autorisé à accepter la donation de deux parcelles de terre *Neho* et *Matapera*, sises à Moerai (île Rurutu), que M. Epatiana a Teuruarii, chef du district de Moerai, s'est engagé à ceder gratuitement par lettre en date du 1er janvier 1932, en vue d'y installer deux cimetières, classés comme réguliers par le présent arrêté.

Par arrêté du Gouverneur, n° 573 s. g, en date du 1er jnillet 1932, l'ordre de recette n° 165, de *Vingt francs* (20 frs) émis le 31 mars 1932, contre le sieur Haws, pour droit de visite d'un animal introduit dans la colonie est annulé;

Les écritures administratives et comptables du Service local seront rectifiées en conséquence.

Par arrêté du Gouverneur, n° 574 d, en date du 1er juillet 1932, le Trésorier-Payeur est autorisé à faire emploi dans ses écritures de l'admission en non valeur du montant de deux liquidations émises au titre des licences, afférentes à l'exercice 1931, en faveur de de deux contribuables ci-après désignés :

Savoir :

Répertoire n° 45. — Pietri, Antoine, demeurant à Tautira : licence de quatrième classe et formule. Exercice 1931.....	582 50
Répertoire n° 46 — Cheng Lai Soi, n. 1596, commerçant à Papeete : licence de quatrième classe et formule. Exercice 1931.....	582 50
Total.....	1.165 »

L'ordonnance et le présent arrêté seront mis à l'appui de sa comptabilité.

Par décision du Gouverneur, n° 575 d, en date du 1er juillet 1932, la somme de *onze francs*, montant de frais de poursuites, sera remboursée à Monsieur Lintz, Charles, propriétaire demeurant actuellement à Makatea.

La présente décision sera remise à Monsieur le Trésorier-Payeur pour être mise à l'appui de sa comptabilité.

Par arrêté du Gouverneur, n° 577 d, en date du 1er juillet 1932, le montant total du rôle principal de la propriété bâtie du district de Papara, pour l'année 1932, est portée, après rectification au total réel de *trois mille sept cent quatre vingt douze francs*, soit... 3.792 frs.

Par arrêté du Gouvernenr, n° 578 t. p, en date du 1er juillet 1932, il est accordé à M. Walter, Johnston Williams, un délai expirant le 24 février 1933, pour l'implantation du poteau signal indiquant l'emplacement du terrain faisant l'objet de sa demande de permis de recherche pour les minéraux de la catégorie D dans l'île Rapa.

Par arrêté du Gouverneur, n° 579 j. en date du 1er juillet 1932, dispense de la production de son acte de naissance conformément à l'article 70 du code civil, est accordée au sieur Araroa a Tetaura né à Avarua, Rarotonga, (archipel Cook) le 11 mai 1910, fils de Tetaura et de Pepe, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Teato à Maitui.

Ampliation du présent arrêté sera annexée au registre de l'état civil sur lequel sera inscrit l'acte constatant la célébration du mariage.

Par décision du Gouverneur, n° 581 s. g, en date du 4 juillet 1932, des mandats de paiement seront émis au nom de M. Roscamp (Marcel) conducteur des Travaux des P. T. T. chargé du paiement des menues dépenses qui par leur peu d'importance et par leur nature ne sauraient donner lieu à des mandatements directs.

Les avances ne pourront excéder 100 francs et les justifications des dépenses acquittées seront fournies au Trésor dans les délais réglémentaires.

Par décision du Gouverneur, n° 584 c, en date du 5 juillet 1932, un congé de convalescence de trois mois à passer dans la Métropole est accordé à M. Durosset (Norbert), Substitut du Procureur de la République à Papeete.

Ce Magistrat prendra passage en 1re classe (2me catégorie) sur le s/s "*Ville de Verdun*" à destination de Marseille devant toucher Papeete vers le 8 juillet 1932.

Par arrêté du Gouverneur, n. 585 c, en date du 5 juillet 1932, le Chef du Service de l'enregistrement et des domaines, présidera le Conseil de révision appelé à procéder à l'examen des jeunes gens des classes 1931 (liste B), 1932 (liste A) ainsi que des ajournés des classes 1929 (liste B), 1930 (liste A et B) et 1931 (liste A) en remplacement du Secrétaire Général.

Par décision du Gouverneur, n° 588 s. g, en date dn 5 juillet 1932 M. Brunet, chef du bureau des finances, chargé des fonctions d'ordonnateur délégué pour les recettes et les dépenses des budgets exécutés et comptes tenus dans la Colonie, percevra, à compter du 1er juillet 1932, l'indemnité de *Cinq mille francs* (5.000 frs.) pour frais de service, prévue au tableau B annexé à l'arrêté n° 960 c, du 29 décembre 1931, modifié par arrêté n° 566 s. g. du 1er juillet 1932. La dépense est imputable au chapitre IV du budget local.

Par décision du Gouverneur, n° 589 c, en date du 6 juillet 1932, Mlle Thirel (Marguerite) dame employée surnuméraire du Cadre local des P. T. T. est mise à la disposition du Chef du Service des Postes et Télégraphes à compter du 7 juillet 1932.

Par décision du Gouverneur, n° 590 s. g. en date du 6 juillet 1932, les dispositions de la décision n° 225 c. en ce qui concerne M. Alfonsi, Joseph, sont annulées et remplacées par les suivantes :

Alfonsi, Joseph, Conducteur principal de 1re classe des Travaux Publics (y compris les frais de transport)...4.800 frs.

Par décision du Gouverneur, n° 591 c, en date du 6 juillet 1932, M. Pugibet (Bertrand), est nommé pour compter du jour de sa prise de service élève-infirmier à l'hôpital de Papeete. Cet élève-infirmier accomplira le stage de 18 mois prévu par l'arrêté n° 413 c, du 17 mai 1932.

Par décision du Gouverneur, n° 596 c. en date du 8 juillet 1932, le Médecin Commandant Le Gall assurera la marche des affaires courantes pendant l'absence de l'Administrateur titulaire des Iles-Sous-le-Vent en mission au Chef-lieu.

ARCHIVES PF
FONDS jopf

JOPF_1932_page_00364.pdf